

Édito



Josiane CHEVALIER
Préfète de l'Essonne

Le logement représente plus du quart du budget des 20 % des ménages les plus modestes; il s'agit en effet de leur premier poste de dépenses, devant l'alimentation. Si ce poids des dépenses de logement diminue avec la taille des ménages, les classes moyennes franciliennes ont également dans leur ensemble de plus en plus de mal à trouver un logement dans le parc privé, que ce soit à l'achat ou à la location.

En effet, si en 2002 un ménage à revenu médian pouvait acquérir ou louer un logement quasiment partout dans la région (sauf à Paris et sur la proche couronne à l'ouest), cette situation s'est fortement dégradée et en 2012, de nombreuses communes étaient inaccessibles ou accessibles seulement à la location sur la proche couronne et le nord de l'Essonne.

Le développement de l'offre de logements constitue donc un enjeu majeur de l'action publique en Île-de-France. Dans ce cadre, la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris a fixé des objectifs de production de logements pour l'ensemble de la région à hauteur de 70 000 logements neufs par an, objectif repris dans le schéma directeur régional de la région Île-de-France approuvé le 27 décembre 2013. Entre 2007 et 2013, l'Île-de-France a produit en moyenne près de 45 000 logements par an, en augmentation par rapport à la période précédente (2002-2006), mais bien en deçà de l'objectif. Les tendances plus récentes traduisent un rattrapage de cet objectif : **le bilan de l'action de l'État et des acteurs du logement en Île-de-France affiche ainsi un taux de construction record avec 90 000 logements autorisés en 2016 et 70 500 logements commencés. Ces résultats positifs et encourageants tiennent principalement aux fortes augmentations constatées dans les Hauts-de-Seine (+55 %) et en Essonne (+42,5 %).**

Selon les données collectées entre 2010 et 2016, l'Essonne occupe en effet une place importante dans cette croissance puisqu'elle est **le deuxième département francilien en termes d'autorisations délivrées** (14,2 % du volume régional) et **le troisième en termes de volume de construction** (14,3 % du volume régional), alors qu'elle représente 10,4 % de la population francilienne.

Par ailleurs, **l'Essonne a de nouveau en 2016 contribué largement à la production de logements locatifs sociaux avec un nombre record de 4 143 logements agréés. Les logements les plus sociaux représentent désormais 80 % de la production totale, soit un record historique en Essonne de 3 305 logements PLUS PLAI agréés** (en augmentation de 18 % par rapport à 2015).

Grâce à la mobilisation soutenue des maires aux côtés des bailleurs sociaux, cette production de logements les plus sociaux permettra de répondre à des besoins diversifiés (familles, étudiants, jeunes travailleurs, personnes âgées, personnes handicapées, personnes isolées en grande difficulté), et ce sur l'ensemble du département. 2016 signe en effet une réelle avancée en termes de **reconquête de la mixité sociale et d'équilibre de l'offre sur l'ensemble du territoire départemental, avec plus de 75 % des logements agréés situés dans des communes présentant un déficit de logements sociaux** au regard des obligations de l'article 55 de la loi SRU (seuil minimal de 25 % de logements sociaux par commune située dans le périmètre d'application).

Enfin, l'action se poursuit pour **permettre l'accès au logement des publics qui en sont les plus éloignés** : le partenariat étroit entre le Conseil Départemental et l'État dans le cadre du Plan Départemental d'Action Pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), avec le soutien du Conseil Régional Île-de-France, a permis cette année encore à l'Essonne de compter parmi les départements produisant le plus de logements spécifiques très sociaux (PLAI adaptés) à l'échelle nationale. En 2016, ce sont ainsi 49 logements très sociaux qui ont été proposés par les associations engagées dans la démarche - Solidarités Nouvelles pour le Logement et Monde en Marge Monde en Marche - et retenus dans le cadre de l'appel à projet national.

La poursuite et la pérennisation de cette dynamique positive à l'oeuvre dans le département constituent donc à présent un enjeu primordial pour répondre aux besoins en logements de la population francilienne tant privés que sociaux. Des démarches structurantes, telles que l'élaboration des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) ou encore l'élaboration du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) contribueront à soutenir dans les années à venir cette dynamique.